

# Les actualités chasse de septembre :

## la chasse au petit gibier et au gibier d'eau, bonne nouvelle pour la perdrix grise et scandale aux marais d'Harchies

Chers adhérents, chers défenseurs du vivant,

Le mois de septembre est désormais bien là et nombreux sont celles et ceux qui se hâtent de pratiquer leurs activités en pleine nature durant cette période si agréable !

Si l'on pense souvent au mois de septembre comme étant le dernier mois de tranquillité avant le début de la chasse, n'oublions pas que le canard colvert est chassable déjà depuis le début de la semaine. Et surtout, les chemins à proximité des chasses aux canards restent ouverts au public en l'absence de cadre législatif. Cela peut donc entraîner de très mauvaises surprises lorsqu'on ne s'y attend pas.

Quelles pratiques de chasse ont lieu en ce moment ?



Pour vous informer sur toutes les pratiques de chasse mois après mois pour en déceler les infractions ou les dérives,  
suivez-nous sur les réseaux !



La chasse de plusieurs espèces ouvrira au mois de septembre :

- La chasse à tir du canard colvert est ouverte du 1er septembre au 15 janvier inclus.
- La chasse à vol (fauconnerie) est ouverte à partir du 20 septembre jusqu'au 31 janvier sauf pour la chasse à vol du pigeon qui ouvre le 20 octobre. Elle concerne principalement le gibier à plume (faisans et canards), le lapin et le lièvre.
- La chasse à l'affût et à l'approche du cerf, du daim et du mouflon est ouverte dès le 21 septembre jusqu'au 31 janvier (sauf pour la chasse à tir au grand cerf boisé qui sera fermée dès le 1er janvier).

## Ensemble, interdisons les lâchers massifs de faisans et de canards pour le tir !

Nous sommes proches d'une réforme (voir nos actions ci-dessous).  
Soutenez-nous pour assurer les actions du collectif sur le long terme !

[Soutenez-nous !](#)

## Les lâchers de faisans et canards colvert en Wallonie :

**comme si vous y étiez**

# LES DÉRIVES DE LA CHASSE SAISON 2025-2026



## Les lâchers massifs de faisans

Découvrez les pires pratiques de la saison de chasse 2025-2026 en vidéo sur YouTube ou nos autres réseaux sociaux !



# LES DÉRIVES DE LA CHASSE SAISON 2025-2026



## Les lâchers massifs de canards

Qui dit importation massives de petit gibier à plume dit forcément destruction de tous les prédateurs naturels du gibier "appartenant" aux chasseurs...

En cette période et depuis plusieurs mois, de nombreuses voix du monde de la chasse appellent à réguler intensément les populations vulpines sur les territoires de chasse.

**Lire notre argumentaire  
contre le tir du renard**

En Wallonie, la destruction systématique du renard roux – autorisée toute l'année par la loi, sous la pression des chasseurs – repose sur des préjugés scientifiques (préddation sur le gibier, danger sanitaire, menace pour la biodiversité), alors que ce sont les pratiques agricoles (monocultures, réduction des haies, pesticides) qui sont réellement responsables du déclin des oiseaux des champs.

Ce tir intensif est non seulement inefficace (car les renards recolonisent rapidement les territoires grâce à leur dispersion), mais il prive les écosystèmes d'un précieux prédateur régulateur des rongeurs, tout en entraînant des nuisances inutiles et en contredisant les principes du bien-être animal.

Le collectif répond à tous les arguments - fallacieux - des chasseurs pour le justifier le tir systématique de cette espèce et vous propose également des pistes d'action / de cohabitation avec l'espèce.



## Nouvel article :

La destruction irraisonnée du renard roux *Vulpes vulpes* en Wallonie

## Bonne nouvelle pour la perdrix grise !

Si la chasse à la perdrix était initialement ouverte le 21 septembre, l'espèce bénéficiera d'une année de répit !

La Ministre de la Chasse Anne-Catherine Dalcq a annoncé récemment que la perdrix ne serait pas chassée cet automne faute de temps pour la rédaction de "plans de gestion" de l'espèce juridiquement sûrs et cohérents.



Cette trêve ne vaudra cependant que pour cette année seulement. Sa chasse devrait en effet reprendre dès 2026. Le cabinet de la Ministre, bien aidé par différentes parties prenantes réunies en groupes de travail, travaille actuellement sur la rédaction d'un nouvel arrêté ministériel qui fixe les modalités d'introduction et d'approbation des plans de gestion de la perdrix grise.

L'occasion parfaite pour rappeler comment les chasseurs justifient leur rôle de "sauveteurs" de l'espèce tout en mettant en lumière les manquements de la Région face à ses responsabilités européennes !

**Lire la fable de la perdrix et du chasseur !**

## **Les actions du collectif : lobbying pour les lâchers de faisans et de canards colverts et nourrissage artificiel**

Si vous nous lisez depuis quelques mois, vous êtes sans doute au courant que le collectif a fait de l'interdiction des lâchers massifs d'oiseaux d'élevage sa priorité pour cette année.

Les choses évoluent plutôt bien sur cette revendication !

En effet, en juillet, le cabinet de la Ministre de la chasse Anne-Catherine Dalcq a rencontré le collectif, à l'instar d'autres parties prenantes, pour évaluer la situation des lâchers de faisans et de canards colverts pour le tir en Wallonie.

Si, comme nous l'espérons, notre chère Ministre s'est rendue compte de l'absence de cadre réglementaire suffisant pour ces pratiques, nul doute que la préparation texte de loi à ce sujet sera au planning du cabinet pour les prochaines semaines.

Il nous faut donc désormais continuer à alerter l'opinion publique des nuisances terribles causées par les lâchers de petit gibier et de gibier d'eau pour faire de cette saison la dernière à avoir permis l'importation de canards et de faisans pour le tir !



**Prochaine étape :** les dérives liées aux surdensités "cultivées" de grand gibier! Il nous faut commencer par documenter un maximum de territoires où les surdensités de gibier sont induites notamment par le nourrissage intempestif.

**Contactez-nous !**

En septembre, à l'approche de l'ouverture des battues au grand gibier, les gestionnaires des territoires de chasse les plus problématiques travaillent d'arrache-pied pour fixer les animaux sur leur territoire !

**Pour maintenir la pression, envoyez-nous tous vos témoignages liés aux surdensités de grand gibier et au nourrissage intempestif !**

**Contactez-nous !**

**Faites un don !**

**Vous pouvez également nous soutenir dans notre travail de documentation des dérives du**



**Actualité**

**STOP**  
AUX DÉRIVES  
DE LA CHASSE

Photo : Natagora Centre-ouest  
Hainaut - Groupe de Travail Bernissart

## **Scandale aux marais d'Harchies :**

### **Les chasseurs français tirent les oiseaux belges protégés dès le 21 août**

La chasse aux oiseaux d'eau s'est ouverte le 21 août à Saint-Aybert de l'autre côté de la frontière avec les marais d'Harchies où de nombreuses huttes de chasse sont installées et où les chasseurs mettent tout en œuvre pour attirer les canards, principalement des colverts.

Nourrissage massif et canards appellants dans des cages au milieux de l'eau incitent les canards nés à Harchies à traverser la frontière en début de nuit pour se nourrir.

**Lisez l'article complet d'Aves  
à ce sujet**

Cette année, c'est **1375 coups de feu en un peu plus d'une heure** qui ont été tirés le 21 août à l'ouverture de la chasse.

Le groupe de travail de Bernissart de Natagora a mis en place un suivi reposant sur une méthodologie rigoureuse, garantissant la fiabilité des chiffres recueillis. Cette année, au cours des seules premières 24 heures d'ouverture de la chasse, il a constaté la disparition d'environ **500 canards** (68 canards le 22 août contre 560 canards comptés le 20 août) provenant du site d'Harchies. Un tel prélèvement, concentré en si peu de temps, représente une pression considérable sur les populations locales.

Au-delà de ces chiffres, les effets de la chasse se font également sentir sur de nombreuses autres espèces. Les observations du groupe de travail ont ainsi mis en évidence le **dérangement massif d'oiseaux** non ciblés, parmi lesquels des sarcelles

d'été et des canards chipeaux, pourtant encore protégés à ce moment-là car leur chasse n'était pas ouverte.

La chasse de nuit illustre parfaitement les dérives de cette pratique : dans l'obscurité, il est **impossible de distinguer correctement** un canard chipeau d'un colvert, une femelle d'un jeune ou même un mâle adulte. Résultat : les tirs se font sans discrimination, au détriment d'espèces qui ne devraient pas être concernées et au mépris des règles élémentaires de précaution et de respect de la faune.

Dernières précision : ces canards criblés de plombs ne sont absolument pas mangés par les chasseurs. On parle ici uniquement d'un « loisir ». Pas du tout de régulation, parfaitement inutile pour ces espèces.



---

## Le Collectif vit grâce à vous !

**Tout don, aussi petit soit-il, peut faire la différence !**

Comme vous le savez désormais, notre combat pour abolir les dérives de la chasse en Wallonie ne peut se faire que grâce à vos dons.

Les actions de militance s'enchaînent et aboutissent petit à petit depuis quelques mois.

Pour continuer de la sorte et aboutir à de vraies avancées législatives, nous comptons sur vous : **chaque euro compte pour faire contrepoids à ce lobby !**

Faites un don sur notre nouvelle plateforme !

Ou

**Faites un don directement sur le compte de Stop Dérives**

**Chasse**

**BE54 7340 5911 0997**

Communication : "DON SDC"

Ou scannez le QR code suivant avec l'application Payconic de Bancontact :



**Jusqu'à 30% de réduction d'impôts**  
à partir de 40€ de dons

Par exemple, un don de **100€** pour soutenir le Collectif Stop Dérives Chasse ne vous coûtera que **70€** !

**STOP AUX DÉRIVES  
DE LA CHASSE**

**Ensemble, engageons-nous pour faire modifier la loi belge dont le fondement datant de 1882 ne tient pas compte des réalités du 21ème siècle en ce qui concerne:**

- la perte dramatique de biodiversité,
- le bien-être animal,
- les aspirations sociétales.

Exigeons que le gouvernement mette fin aux dérives de la chasse qui déstabilisent l'ensemble des écosystèmes en mettant en œuvre les dispositions législatives nécessaires pour réformer la chasse en profondeur en la mettant en concordance avec notre époque et les aspirations de la majorité des citoyens.



tous à pied



[stopderiveschasse.be](http://stopderiveschasse.be)

Chaussée de Marche, 919 - 5100 Namur

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous avez reçu ce mail car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désabonner](#)